

L'humour des ancêtres

Exercice : réalisez l'arbre généalogique du scénario suivant :

Les généalogistes et les notaires ont du pain sur la planche pour les successions !

Je suis un homme, âgé de 24 ans, et je suis marié à une veuve de 44 ans, laquelle a une fille de 25 ans, mais : mon père a épousé cette fille.

A cette heure, mon père est donc devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma belle-fille.

De ce fait, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est la femme de mon père.

Ma femme et moi avons eu en janvier dernier un fils.

Cet enfant est donc devenu le frère de la femme de mon père, donc le beau-frère de mon père.

En conséquence, mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère.

Mon fils est donc mon oncle.

La femme de mon père a eu à Noël un garçon qui est également mon frère puisqu'il est le fils de mon père, et mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme.

Je suis ainsi le frère de mon petit-fils, et comme le mari de la mère d'une personne est le père de celle-ci, il s'avère que je suis le père de ma femme, et le frère de mon fils.

Je suis donc mon propre grand-père !!!

Imaginez ce que cela devient avec le Mariage Pour Tous et un père qui est la mère ou une mère qui est le père...?!? Pour l'aspirine, c'est au maximum 4 par jour !

Variante :

La demande de démobilisation

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,

Permettez-moi de prendre la respectueuse liberté de vous exposer ce qui suit, et de solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire pour obtenir une démobilisation rapide.

Je suis sursitaire, âgé de 24 ans, et je suis marié à une veuve de 44 ans, laquelle a une fille qui en a 25.

Mon père a épousé cette fille. A cette heure, mon père est donc devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma fille. De ce fait, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est la femme de mon père.

Ma femme et moi avons eu en Janvier dernier un fils. Cet enfant est donc devenu le frère de la femme de mon père, donc le beau-frère de mon père. En conséquence, mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle. La femme de mon père a eu à Noël un garçon qui est à la fois mon frère puisqu'il est le fils de mon père, et mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je suis ainsi le frère de mon petit-fils, et comme le mari de la mère d'une personne est le père de celle-ci, il s'avère que je suis le père de ma femme, et le frère de mon fils. Je suis donc mon propre grand-père.

De ce fait, Monsieur le Ministre, ayez l'obligeance de bien vouloir me renvoyer dans mes foyers, car la loi interdit que le père, le fils et le petit-fils soient mobilisés en même temps.

Dans la croyance de votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul HOCHON